

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2020

DL-20200723-010

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Sébastien LAFORET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	Hervé GINET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Sébastien LAFORET	Pascal GIMENEZ
Margaux CHAROUSSET	
Jean-Marc BODET	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,3%	29	23	27



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Création de la commission municipale permanente « affaires scolaires et de l'action éducative »

Jean-Pierre GAITET, Maire, donne lecture des dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il propose à l'Assemblée de créer une commission municipale permanente intitulée « affaires scolaires et de l'action éducative »

Cette commission sera chargée d'émettre un avis et de préparer les dossiers devant être soumis au Conseil Municipal et entrant dans le cadre de ses domaines de compétence.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du CGCT, la composition de cette commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

Il invite l'Assemblée à en désigner les membres qu'elle propose de fixer au nombre de huit.

Une liste s'est portée candidate :

- Daniel AVEDIGUIAN
- Vanessa GERONUTTI
- Margaux CHAROUSSET
- Corinne SAVIN
- Lydie DI RIENZO- NADVORNY
- Annie CHATELARD
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à élire les membres de la commission « affaires scolaires et de l'action éducative ».

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

FIXE à huit le nombre des membres de cette commission,

PROCLAME élus membres de la commission municipale permanente « affaires scolaires et de l'action éducative » les conseillers municipaux suivants :

- Daniel AVEDIGUIAN
- Vanessa GERONUTTI
- Margaux CHAROUSSET
- Corinne SAVIN
- Lydie DI RIENZO- NADVORNY
- Annie CHATELARD
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patrick GUINET

CONSTATE que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 23 juillet 2020

Je certifie que le présent acte a été
publié ou notifié selon les règlements
en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



[Handwritten signature in blue ink]